

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 6 février 2017 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2005 pris en application du décret n° 2005-1602 du 19 décembre 2005 relatif au régime indemnitaire des greffiers en chef et des greffiers des services judiciaires

NOR : JUSB1700945A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-1602 du 19 décembre 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des greffiers en chef et des greffiers des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2005 pris en application du décret n° 2005-1602 du 19 décembre 2005 relatif au régime indemnitaire des greffiers en chef et des greffiers des services judiciaires,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant à l'annexe A de l'arrêté du 19 décembre 2005 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

ATTRIBUTION ET MONTANTS DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE

ANNEXE A

DESIGNATION DE LA JURIDICTION	MONTANT MENSUEL MAXIMAL de l'indemnité complémentaire (en euros)
Tribunal de grande instance de Paris	150

Art. 2. – La directrice des services judiciaires, la directrice du budget et le directeur général de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 février 2017.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des services judiciaires,
M. THUAU

La ministre de la fonction publique,
Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'administration et de la fonction publique :
*Le sous-directeur des rémunérations,
de la protection sociale
et des conditions de travail,*
L. CRUSSON

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget
et des comptes publics*
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement de la directrice du budget :
La sous-directrice,
M. CAMIADE